

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — **AVIS ET ANNONCES** : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, 24 FÉVRIER.

On écrit de Gœttingue, 20 février :

« Un triste avenir est réservé à notre Université. Notre jeunesse a voté une espèce de culte aux professeurs qui ont refusé leur hommage au pouvoir et à ceux qui, sans s'être déclarés ouvertement pour leurs collègues exilés, n'assistent plus depuis leur départ au conseil académique comme Otfreid Müller, Hugo, etc. Elle plaint le vieux Heeren d'avoir déshonoré ses cheveux gris, en se faisant porter, en litière à la réunion, où on n'a pu parvenir à élire un député de l'Université.

Plusieurs centaines d'étudiants ont demandé, déjà à Noël, des certificats pour pouvoir quitter l'Université. Ces certificats leur ont été refusés, et voilà ce qui a sauvé momentanément notre Université de la dépopulation; mais on craint qu'à Pâques la déroute ne soit complète.

— La Gazette de Leipzig publie des extraits d'une circulaire adressée aux curés de son diocèse par le vicaire apostolique archiepiscopal Adelbert Brodziszewski.

Pour ce qui concerne les mariages mixtes, y est-il dit, il est de doctrine que tous les enfants issus de ces mariages doivent être élevés dans la religion catholique, et qu'en conséquence aucun prêtre catholique ne peut se permettre aucune espèce de bénédiction religieuse d'après les usages catholiques, si l'assurance ne lui est donnée qu'il sera satisfait à ce point de doctrine.

— On écrit de Stuttgart, le 20 février :

Nous apprenons à l'instant que la cour d'Eslingen vient enfin de prononcer dans l'affaire de la conjuration d'Asperg, pendante de 4 ans. Des vingt personnes arrêtées, quelques-unes ont été mises en liberté, aucune charge ne pesant sur elles, les autres ont été condamnées à 15, 14, 10 et 9 ans de réclusion, et à 4, 12 et 112 an, à 6 et à 4 mois d'emprisonnement dans une forteresse.

On est généralement étonné de cette sévérité, tous les prévenus ayant dû subir un emprisonnement préalable d'une aussi longue durée.

— On écrit de Hanovre, 22 février :

S. M. le roi a choisi parmi les trois candidats de la seconde chambre, M. le conseiller supérieur de justice Jacobi, qui a été nommé président de cette chambre.

Le projet de la nouvelle constitution a déjà été envoyé aux deux chambres hier, et nous le publierons aussitôt que nous en aurons connaissance. (G. de Hanovre.)

Enfin, après que le roi eut refusé trois fois d'approuver l'élection du docteur Meyer, en faisant engager les électeurs de Hanovre à procéder à une nouvelle élection, le collège électoral s'est assemblé le 20 pour la dernière fois, et a décidé qu'il serait adressé à S. M. une réponse, pour lui dire que l'élection ayant été faite de la meilleure volonté et con-

viction, aucun changement ne pouvait y être apporté, et que le collège électoral déclarait ses séances fermées.

Le même cas s'étant présenté dans les villes de Lunébourg, de Hildesheim, de Stadé et de Harbourg, les élections ont également été annulées; en y ajoutant les villes d'Osnabruck et d'Emden, qui n'ont pas élu du tout, aucune des grandes villes du royaume n'est représentée à la diète actuelle.

— On écrit de Trieste, le 12 février :

Les lettres de Grèce annoncent que la tranquillité la plus profonde règne dans tout le royaume, et que le gouvernement, placé sous la direction immédiate et exclusive de S. M. le roi Othon, prend de jour en jour plus de force, et acquiert plus de considération.

La famille de M. de Rudhart était encore à Athènes le 26 du mois de janvier, attendant l'arrivée de M. Rudhart pour le suivre ensuite en Allemagne.

M. Zographos, qui a été appelé à Athènes, vient d'arriver de Constantinople. Avant de quitter cette ville, il avait reçu du sultan l'assurance de son amitié pour le roi Othon, avec la certitude que l'on réglerait sans délai les relations commerciales de la porte ottomane avec la Grèce, de manière à concilier les intérêts des deux peuples.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 FÉVRIER.

Dans la séance d'hier de la chambre des communes, le général Lacy Evans ayant annoncé pour le 6 mars une motion relative aux affaires d'Espagne, sir H. Hardinge a adressé au ministère des interpellations sur l'état de la légion anglaise en Espagne.

Lord Palmerston a répondu que les légionnaires n'avaient pas voulu revenir en Angleterre, et que lord Villiers l'avait informé que le gouvernement espagnol avait envoyé près des légionnaires un officier muni d'argent et des pouvoirs nécessaires pour les déterminer à reprendre service. Le général Evans a ajouté que les légionnaires anglais ne se trouvaient pas dans une condition pire que celle de l'armée de lord Wellington à diverses époques de la guerre de la Péninsule.

M. Mac-Lean a demandé de nouvelles explications sur l'affaire du *Vixen* et sur la conduite du vaisseau russe qui a forcé deux vaisseaux anglais à arborer leur pavillon.

Voici la réponse de lord Palmerston sur ces deux faits :

« Je ne vois aucun inconvénient à produire les documents demandés et relatifs au *Vixen*; quant à la dernière affaire, j'ai reçu, il y a peu de jours, des dépêches portant que deux navires marchands anglais étaient à l'ancre dans les Dardanelles, et qu'un brick de guerre russe, qui, tantôt les devançait et tantôt restait en arrière, a tiré successivement deux coups de canon qui les ont engagés à arborer leur pavillon. Il est constant qu'en mer, la pratique invariable est celle-ci : Quand un vaisseau de guerre rencontre un bâtiment mar-

chand sans pavillon, le vaisseau de guerre invite ce bâtiment à arborer son pavillon, en hissant lui-même le sien, et, dans le cas de refus, il tire un coup de canon. »

En réponse à une autre interpellation de M. Mac-Lean, le noble lord ajoute de la manière la plus positive que les coups de canon étaient tirés à blanc.

— On publie plusieurs correspondances de Lisbonne. Au milieu des contradictions de ces différentes lettres, il y domine un fait certain, c'est que le gouvernement a annoncé que don Miguel semble s'occuper des préparatifs d'une nouvelle édition.

Le vicomte de Sa da Bandeira a informé les cortès qu'il avait reçu une proclamation de don Miguel en date du 2 novembre, dans laquelle l'ex-infant déclare que l'état du Portugal lui impose de mettre un terme à l'anarchie et à la confusion qui y règnent. Il promet, s'il réussit, de convoquer les anciens cortès de Lamego, et d'accorder une amnistie de laquelle ne seraient exceptés que les assassins et les auteurs de sacrilèges. Il vante ensuite le gouvernement paternel qu'il se propose d'établir.

Le baron de Sa da Bandeira a ajouté que l'expédition partirait du port de Gènes.

Quelques personnes pensent cependant que le gouvernement ne doit pas s'alarmer, et que don Miguel manque de tous les moyens de mettre son projet à exécution.

On disait à Lisbonne que parmi les prisonniers faits à Basilio Garcia, il se trouvait plusieurs mignelistes distingués.

FRANCE. — PARIS, LE 26 FÉVRIER.

Le *Moniteur* publie l'ordonnance qui autorise l'établissement du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

— On lit dans le *Courrier français* :

On donne comme certaine au département des affaires étrangères la nomination de M. le comte de Rumigny en qualité d'ambassadeur à Naples, bien que S. M. sicilienne eût préféré le duc de Montebello. On prétend aussi que le baron de Billing, ancien premier secrétaire d'ambassade, serait nommé ministre dans une cour d'Allemagne, M. le baron de Barante serait destiné à recueillir bientôt la succession diplomatique de M. le général Sébastiani, qui verrait enfin se réaliser la promesse écrite du bâton de maréchal, avec d'autant plus de satisfaction, que depuis long-temps le séjour de Londres lui est, dit-on, devenu insupportable. Ces mutations partielles entraîneraient forcément un remaniement général dans notre personnel diplomatique à l'étranger. On ne songerait pas, quant à présent, à remplacer M. de Barante, à St. Pétersbourg, et ce poste serait géré jusqu'à l'hiver prochain par un chargé d'affaires. Toutefois, M. de Barante a déjà reçu, assure-t-on, ordre de se tenir prêt à aller complimenter l'empereur Nicolas à son arrivée en Allemagne.

La jeune fille fit, en rougissant, un signe affirmatif.

— Ne vous inquiétez de rien, reprit le planteur, je l'adresse à une maison dont tous les commis ont fait fortune.

— M. Cokeril vous devras dire, balbutia Jenny, et j'aurais dû vous remercier...

— Remerciez-moi surtout de son départ.

— Comment ?

— Oui, j'espère que l'absence de M. Jones permettra à miss Makensie de réfléchir, et de renoncer à son projet de mariage.

— Pourquoi cela ?

— Parce que miss Makensie est trop belle et trop bien élevée pour ne prétendre à rien de plus qu'à partager la misère d'un pauvre diable.

— Il me semble vous avoir entendu pérorer tout à l'heure que M. Cokeril ferait fortune.

— Sans doute, dans cinquante ans ! Tout le monde fait fortune aux Etats-Unis, à la condition d'attendre l'âge où l'argent ne sert plus à rien : on vit misérablement, avec la certitude de mourir millionnaire ! Du reste, j'ose croire que miss Jenny a trop de raison pour se contenter à une existence de privations, de soucis et de travail, quand elle peut s'assurer, dès maintenant, tous les plaisirs de l'opulence.

— J'ai peu d'ambition, répondit la jeune fille.

— Vous avez au moins celle d'être heureuse, et vous ne savez pas ce que l'on souffre avant de se créer une position indépendante. Vous avez vu ce qu'il fallait de peines et de sueurs à nos émigrants pour abattre un coup de hache un plan de forêt et se faire une place au soleil ; eh bien ! dans le monde, le travail est plus rude encore, car la au lieu d'arbres, on a des hommes, et pour lacher la volonté, mauvais instrument qui s'émousse sans cesse ou se retourne contre vous même. Croyez-moi, miss, les sauvages ont raison quand ils disent que le blé poussé est toujours le bon blé, et les nids tout faits les meilleurs nids.

— Je me sens plus de courage, dit Jenny, et je crois qu'il y a aussi que que joie à préparer soi-même son avenir.

— Ainsi, répondit Jackson, vous vous exposez à toutes les chances de la fortune, et vous suivrez M. Cokeril à Boston ?

— Pourquoi non ?

— Vous ne connaissez pas les états du Nord, miss Makensie. Ce que vos noirs sont ici, vous le serez là-bas ; car chez nos frères abolitionistes le riche est maître, le pauvre esclave, et la femme du pauvre l'esclave d'un esclave. Là on n'acquiert point la fortune avec les bras des autres, mais avec les siens ; il faut suer ! on gagne.

En prenant les blanches mains de la jeune fille avec un sourire railleur :

— Voulez-vous voir, continua-t-il, ces doigts occupés jusqu'à présent à parfumer vos cheveux blonds, s'écailler sur la toile d'emballage ou grigner des engelures à peser des épices ? Vous avez toujours mené la douce vie de nos femmes de l'Alabama ; miss, ne vous condamnez point à de viles occupations qu'on abandonne ici aux esclaves.

Jenny tressaillit : élevée sous l'empire des préjugés du Sud, où tout

FEUILLETON.

LE PLANTEUR.

Tous deux s'arrêtèrent à l'entrée du bois de chênes qui conduisait à la route de Montgomery.

— Ne venez pas plus loin, dit le jeune homme; votre père souffre et vous attend.

La jeune Américaine lui saisit la main.

— O mon Dieu ! déjà vous quitter !

— Ne pleurez pas, ma chère Jenny, vous m'ôteriez tout mon courage. Si vous saviez combien je suis malheureux de partir ! combien j'ai balancé, lorsque M. Jackson m'a parlé de cet emploi à Boston ! Mais j'ai dû céder à la raison. Les affaires de votre père sont plus dérangées qu'il ne les croit lui-même; sa maladie va chaque jour s'aggravant; d'un moment à l'autre, vous pouvez rester sans ressources, Jenny ! En acceptant la position qui m'est offerte, j'assure notre avenir à tous deux ; j'aurai maintenant un toit pour vous recevoir, et dans quelques mois, quoi qu'il arrive, nous serons unis pour toujours. Ne trouvez-vous point cela doux à penser ?

— Ah ! Jones, répondit l'enfant, en se jetant dans les bras de son fiancé.

Celui-ci la pressa tendrement sur son cœur, et, imprimant sur ses yeux humides un long baiser :

— Adieu, répéta-t-il plusieurs fois; adieu, ma fiancée chérie !... ma femme !

Il la serra encore sur sa poitrine, l'embrassa encore; puis, la repoussant avec effort, il s'élança vers la route de Montgomery.

Jenny demeura long-temps à la même place, cherchant à l'apercevoir à travers les chênes et écoutant s'il ne lui enverrait point un dernier adieu. Enfin, lorsqu'elle fut bien sûre qu'elle ne pouvait plus ni le voir ni l'entendre, elle se rappela son père, et, faisant un effort sur elle-même, repartit lentement le chemin de l'habitation.

Elle en était peu éloignée, lorsqu'elle aperçut M. Jackson, qui venait à sa rencontre. Elle regarda d'abord autour d'elle, comme si elle eût cherché les moyens de l'éviter; mais ayant reconnu la chose impossible, elle se décida à continuer sa route.

Ce premier mouvement de miss Makensie exige quelques explications que nous croyons utile de donner ici.

M. Jackson, propriétaire d'une plantation voisine à laquelle d'innombrables cotonniers avaient fait donner le nom de *Blanche-Couronne*, était un homme d'environ quarante ans, d'une taille élevée et d'une figure hardie. Il était né en Irlande, et avait été forcé de la quitter pour quelques actes de violence dont on parlait diversement. Arrivé avec les premiers émigrants dans cette partie de l'Alabama, il y avait long-temps vécu de la vie hasardeuse des pionniers, n'ayant d'autre règle que sa volonté, ne connaissant d'autre droit que la force. Sa jeunesse s'était écoulée dans de périlleuses entreprises; au milieu des Crips et des Choctaws, dont il

avait été tour à tour l'ami et l'ennemi. On racontait de lui mille histoires qui prouvaient son courage, mais aussi l'énergie fougueuse de ses passions. Il y avait eu dans sa vie d'aventurier des vengeances sanglantes, des combats inouis et d'incroyables aventures. Deux fois il avait enlevé à des chefs choctaws leurs femmes préférées, et s'était enfui avec elles dans les forêts. Ce qu'il avait couru de dangers dans ces deux expéditions effrayait à entendre raconter; mais rien n'arrêtait Jackson quand la passion lui parlait. Mêlé à plusieurs civilisations, il avait emprunté à chacune ce qui pouvait aider à la satisfaction de ses désirs. Son intelligence, cultivée pendant sa jeunesse, ne manquait ni de études ni de distinction; son langage avait souvent l'élegance de ses manières la grâce des salons; mais sous cette enveloppe se cachait l'implaceable volonté du sauvage. Il avait appris des tribus au milieu desquelles il avait long-temps vécu, les ruses patientes et la persistance muette qui font arriver sûrement au but.

Depuis que, rentré dans la vie civile, il était devenu l'un des plus riches planteurs de l'Alabama, l'occasion d'exercer ses instincts se présentait moins fréquemment; mais il était aisé de voir qu'au fond, Jackson était encore le pionnier libre du désert. C'était toujours une de ces natures dominatrices et puissamment terribles qui absorbent, dans leur sphère, ce qui est doux, riche et beau, s'attribuent violemment ce qui leur plaît, et s'assimilent tout, parce que tout est plus faible qu'elles; — coeurs passionnés, mais durs, et qui ressemblent à un volcan dont la lave devient pierre quand elle ne brûle plus.

Ses richesses avaient donné à M. Jackson un grand crédit dans l'Alabama. On vantait son habileté en affaires, passant légèrement sur ses vices comme sur tous ceux des gens dont on peut avoir besoin. Il possédait plusieurs centaines de noirs et les traitait avec tant de cruauté, que la plus terrible menace faite à un esclave était celle de le vendre à M. Jackson. Cependant, comme cette cruauté proverbiale était devenue, en définitive, pour le planteur, une source de richesse, l'ân de nuire à sa considération elle y aidait. C'était une supériorité que plus d'un colon lui enviait à juste titre, car là où le noir cesse d'être un homme, le plus habile est celui qui retire le meilleur profit de cette machine humaine.

Sans connaître M. Jackson complètement, miss Makensie ressentait pour lui une répugnance instinctive. Elle éprouvait en sa présence cette espèce de tressaillement qu'éprouve l'oiseau frêle auprès de l'oiseau de proie. Les visites du planteur de la *Blanche-Couronne* chez son père lui avaient toujours déplu, mais surtout depuis qu'elles étaient devenues fréquentes et assidues. La rencontre de l'ancien pionnier fit donc pour elle, surtout dans ce moment, une contrariété et un embarras.

Cependant celui-ci venait de la rejoindre, et, après les politesses d'usage, tous deux se dirigèrent vers l'habitation de M. Makensie. Il y eut un moment de silence.

— Je vois aux yeux humides de miss Jenny, dit enfin Jackson, qu'elle a pris congé de Jones Cokeril.

— On lit dans le *Phare de Bayonne* :
 Nous sommes informés officiellement que les généraux Quiroga et Geronimo Valdés ont reçu la croix d'officier de la légion d'honneur, pour reconnaître les services qu'ils ont rendus aux sujets français, à Malaga et à Carthagène, lorsqu'ils étaient gouverneurs, le premier du royaume de Grenade, et le second du royaume de Valence. En leur accordant cette distinction sur la proposition spéciale de M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Madrid, le roi des Français a voulu donner à ces officiers-généraux un témoignage tout particulier de satisfaction pour l'équitable fermeté avec laquelle ils ont maintenu les stipulations des traités qui assurent à nos nationaux, établis temporairement en Espagne, le *fuero militar*, c'est-à-dire l'exemption de tout service de guerre.

— Les officiers prussiens qui ont pris part à l'expédition de Constantine ont reçu de S. M. le roi des Français la croix de la Légion-d'Honneur.

— On lit dans le *Journal du Havre* :
 La compagnie Riant va avoir une conférence avec la délégation du Havre pour proposer le chemin de fer par la Vallée. M. John Cockerill a ensuite demandé une entrevue avec la délégation havraise pour l'entretenir du projet de la ligne par les plateaux.

— On lit dans l'*Echo du Monde savant* :
 En 1834, une société, formée dans la ville du Cap pour explorer l'Afrique centrale, organisa une expédition placée sous la direction de M. le docteur André Smith, savant naturaliste. Plusieurs personnes zélées pour le progrès de la géographie et de l'histoire naturelle l'accompagnèrent volontairement. La troupe entière se composait de cinquante individus; elle avait 150 bœufs et 20 chariots. On partit de Graaf-Renet, le 12 août 1834.

Les principaux résultats obtenus par cette expédition se résument à ces faits : 1. elle a découvert des villes inconnues, et a donné de nouvelles notions sur celles qu'on avait déjà visitées; 2. elle a fait découvrir plusieurs animaux nouveaux de toutes les classes; 3. elle a fait connaître que la famille *Hottentote* est bien plus étendue qu'on ne le croyait auparavant, et que, dans l'intérieur du pays, il existe un degré de misère dont on n'avait pas une idée exacte; 4. enfin elle a prouvé que le plan suivi par l'association était bien calculé pour accomplir l'objet qu'elle avait en vue, et qu'en voyageant dans la saison convenable on pourra pénétrer bien au-delà des 23° 26' de latitude sud, point le plus avancé où elle soit parvenue.

Le 19 mars 1836, la Société se réunit sous la présidence de M. John Herschell, et, après avoir donné de justes éloges à M. Smith, ne crut pouvoir mieux confier la direction de la prochaine expédition qu'à lui-même qui avait si heureusement terminé la première. La relation du voyage a paru au Cap sous ce titre : *Report of the expedition for exploring central Africa*, etc., Cape Town, 1836, in-8.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

De même que les jours précédents, la chambre des représentants ne s'est pas trouvée en nombre aujourd'hui; il n'y avait que quarante-neuf membres présents. La séance a donc été renvoyée à demain à midi.

— La section centrale de la chambre a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de proroger, pour un nouveau terme, la loi du 22 septembre 1835, sur l'expulsion des étrangers; toutefois, une observation a été faite : Cette loi a été obligatoire le 3 octobre 1835, sa force obligatoire cessera donc le 3 octobre 1838; or, en la renouvelant pour un terme de trois années, il peut arriver que les chambres ne soient pas assemblées à l'époque de l'expiration du terme nouveau de

travail est regardé comme un malheur et presque comme une honte pour la femme, elle fut comme un instant du tableau que lui présentait M. Jackson; mais cette impression fut rapide et elle répondit presque aussitôt :

— Je me soumettrai aux habitudes du pays que j'habiterai, Monsieur. Le planteur fit un geste impétueux qu'il réprima sur le champ.

— Prenez garde, miss Makensie, reprit-il d'un ton retenu et plein d'une douceur menaçante; réfléchissez avant d'agir; il ne s'agit point seulement ici de vous, mais de votre père.

La jeune fille le regarda avec étonnement.

— M. Makensie a fait comme tous les colons; lorsqu'il s'est établi ici, il y a dix ans; il a emprunté la somme nécessaire pour commencer sa plantation.

— Je sais qu'il vous doit beaucoup, interrompit Jenny.

— Tout lui a, jusqu'à présent, assez mal réussi; et, si je ne me trompe, l'impossibilité de faire honneur à ses engagements est pour une bonne part dans la maladie qui le tue.

— Ah! je le sais, je le sais, s'écria la jeune fille en pleurant; mais que puis-je faire, mon Dieu?

— Renoncer à M. Cokeril?

— Et donner à M. Makensie un gendre assez riche pour le tirer d'embarras.

— Ah! jamais, s'écria Jenny, qui s'éloigna du planteur avec un brusque mouvement de répugnance.

— Au fait, dit celui-ci d'un accent amer, miss Makensie est libre de préférer son goût à la vie de son père.

— Oh! monsieur!

— Du reste, rien ne presse; c'est seulement dans quinze jours qu'échoit la première obligation souscrite par M. Makensie; j'aurai l'honneur de me présenter alors à l'habitation.

Et saluant la jeune fille, il la quitta froidement.

Restée seule, Jenny réfléchit avec effroi à ce qui venait de se passer. Elle ne pouvait plus douter des intentions du planteur, et cependant elle avait encore peine à y croire. La position de M. Jackson semblait, en effet, justifier cet étonnement.

Lorsque, quinze années auparavant, il était devenu propriétaire de l'habitation qu'il occupait, il y avait établi, comme la plupart des colons, une femme de couleur, fort belle, dont il avait fait d'abord sa maîtresse, mais qui, insensiblement, avait pris chez lui l'autorité d'une épouse. Cette femme l'avait rendu père de deux fils déjà grands, qu'il avait fait élever avec soin, et, dans l'Alabama, où l'on était accoutumé à ces sortes de mariages de la main gauche, on lui donnait généralement le nom de M^{me} Jackson. L'habitude avait enfin tellement légitimé cette union irrégulière que miss Makensie, quoique sachant la vérité, avait toujours regardé le planteur de la *Blanche Couronne* comme un homme marié. On comprendra donc combien ces propositions durent la saisir et la surprendre. Du reste lors même que son affection sincère pour Jones ne

trois ans; il paraît donc plus convenable d'en proroger la force obligatoire jusqu'au 1^{er} janvier qui suivra l'expiration du nouveau terme; la section centrale propose donc la disposition suivante :

« La loi du 22 septembre 1835 (*Bulletin officiel* n° 643), aura force obligatoire jusqu'au 1^{er} janvier 1842 »

— Hier a eu lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture de 1500 pantalons toile blanche, fr. 2 57 pièce; 1500 caleçons toile grise, fr. 1 74 pièce, adjugés à M. Eekhout de Bruxelles; 600 pantalons idem, fr. 2 pièce; 250 tabliers d'infirmier idem, fr. 1 30 pièce; à M. Servais fils d'Anvers; 1,000 mètres de toile grise pour matelat, fr. 1 40 le mètre à M. Braey d'Anvers; 1500 paires de pantoufles en cuir nécessaires pour le service des hôpitaux militaires, fr. 2 60 la paire à M. Dewever de Bruges. Onze soumissionnaires y ont pris part.

Bruxelles, 28 février. (Trois heures) — Nous avons consacré jour par jour le grand mouvement d'affaires qui a eu lieu depuis le 15 jusqu'à la fin de la semaine dernière. On devait aujourd'hui juger du résultat par la liquidation. Elle a été considérable en valeurs nationales, et, les capitalistes comme les agents de change ne se rappellent pas en avoir vu d'aussi importante. Commencée à onze heures au *Lloyd*, elle n'était pas encore terminée à deux heures et un quart à la bourse. Les remises de pièces, les paiements l'ont prolongée et rendue pénible. L'argent ne manquait pas précisément, mais les revirements étaient si multipliés que les vérifications seules présentaient des difficultés. On cite des nombres énormes de titres qui ont passé dans les mêmes mains. Beaucoup de ces titres sont destinés à des placements fermes.

Il est indubitable que les transactions du jour ont dû souffrir de ces lenteurs; toutefois les cours ont été bien tenus et même avec des dispositions à la hausse sur les valeurs industrielles. Fonds de l'État 5 p. c. 102, 4 p. c. 93 3/4 P. Société Générale titres fr. 825 P, certificats au porteur émission de Paris 1750 P. Société de Mutualité 1161 25 (116 1/8) A. Société Civile 1150 (115) A. Banque de Belgique 1172 50 (117 1/4) Actions Réunies 1050 (105). Canal de la Sambre à l'Oise figurant pour de fortes sommes dans la liquidation 1092 50 1095 (109 1/4 1/2). Levant du Flénu 1800 (180) A. Société Nationale 1225 (122 1/2) A. Raffinerie Nationale 1250 (125). Les autres valeurs sans changements ou pas cotées.

L'actif espagnol languit et s'efface de plus en plus des affaires, coté 18 P.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 18 1/8 cours sans affaires, Brésiliens 75.

LIÈGE, LE 1^{er} MARS.

DE LA LOI SUR LES PENSIONS.

(3^e article.)

Un titre spécial est relatif aux ministres des cultes. Il consacre en général les bases des arrêtés du 16 avril et 21 août 1816, et garantit les droits des membres du clergé à la pension de retraite, lorsque l'âge ou les infirmités les obligent à cesser leurs fonctions. Le montant de la pension entière sera égal au taux moyen du traitement fixe dont le démissionnaire aura joui pendant les trois dernières années; mais, pour avoir droit à cette pension, il faudra avoir atteint l'âge de 70 ans, et compter quarante ans de service. Les ecclésiastiques qui seront forcés avant cet âge de se démettre de leurs fonctions, pour cause de maladie ou d'infirmités, auront également droit à la pension entière, s'ils ont quarante ans de service; mais s'ils n'ont que 30 ans de service, la pension ne sera que des 2/3, plus un trentième pour chaque année de service depuis 30 jusqu'à 40. Pour 10 ans de service, elle sera de moitié, plus un cent vingtième pour chaque année depuis 30 jusqu'à 30.

Ces dispositions, en apparence plus favorables que celles qui sont applicables aux employés civils de l'État, sont justifiées par la modicité des traitements ecclésiastiques, dont le taux est réglé en considération des émoluments qui augmentent ces traitements, mais qui n'entrent pas en ligne de compte dans la fixation de la pension. En règle générale, les conditions d'âge et d'ancienneté, dans le service *sédentaire* sont soixante ans d'âge et trente ans de service; dans le service *actif*, cinquante ans d'âge et vingt-cinq ans de service. Ces condi-

lui eût pas rendu toute autre union odieuse, l'idée de chasser ainsi une femme du lit de M. Jackson pour y prendre sa place lui eût fait horreur et dégoût.

Cependant elle s'épouvanta en songeant combien les passions de cet homme étaient redoutables. Comprenant qu'il n'avait procuré un emploi à son fiancé qu'afin de l'éloigner, elle eut un instant la pensée d'écrire à Jones pour qu'il revint; mais quand recevrait-il sa lettre, et de quel secours, d'ailleurs, pourrait-il être dans les débats d'intérêt qui allaient s'ouvrir. D'un autre côté, M. Makensie n'était point en état de soutenir une telle discussion; outre que sa maladie le rendait incapable d'une longue application, il avait toujours montré peu d'aptitude pour les affaires. Forcé de quitter les états du Nord par suite d'une faillite qui avait marqué le déshonneur, bien qu'elle n'accusât que son inexpérience, il n'en était devenu ni plus capable ni plus attentif; il devait à M. Jackson la plus grande partie de l'argent qu'il avait employé, depuis dix ans à créer son habitation; en sentant l'impossibilité de satisfaire à ses engagements, il avait fait comme tous les hommes faibles en face du danger, il avait fermé les yeux. Jenny pensa donc que le seul homme qui pût régler convenablement ces affaires était son oncle Williams. Établi dans le New Hampshire, il promettait depuis longtemps de venir visiter son frère de l'Alabama; la jeune fille lui écrivit pour lui apprendre l'état désespéré dans lequel ils se trouvaient, et le supplier de hâter son arrivée.

Cependant, M. Makensie s'affaiblissait de jour en jour, et tous les remèdes avaient été reconnus impuissants contre cette langueur mortelle. Son mal était un de ceux auxquels les médecins ne trouvent point de nom; la vie semblait décroître en lui comme une source que quelque feu souterrain fait tarir. Ce n'était point un homme malade, mais un homme qui avait besoin de mourir. Il continuait pourtant à se lever et à diriger la plantation; seulement chaque jour il retranchait quelque chose à ses travaux, et laissait décroître, avec ses forces, sa sphère d'activité; on eût dit qu'il rétrécissait à dessin son horizon pour l'amener insensiblement à la dimension d'une tombe, et la fin de cette homme, se retirant ainsi pas à pas de l'existence, avait l'air d'une retraite plutôt que d'une agonie.

Souvent, le soir, après avoir donné des ordres ou réglé quelques comptes, il venait s'asseoir, tout pâle, sous le chevreuil de la pelouse. Alors, en regardant autour de lui ces jeunes arbres qu'il avait plantés et qu'il ne verrait jamais grands, ces constructions commencées qu'il ne devait point finir, et la pauvre jeune fille qu'il allait laisser sans appui au milieu de ce chaos d'essais inachevés et d'espérances avortées, il sentait un frisson courir dans ses cheveux, et se redressait avec un élan de résolution, rappelait à lui ses forces, et s'exhortait à vivre; mais ces réveils d'énergie étaient courts et toujours suivis d'abattements plus profonds; aussi, M. Makensie les évitait comme d'inutiles révoltes contre sa destinée. Il y a d'ailleurs, dans les agonies insensibles, une langueur qui n'est pas sans charmes, et le père de Jenny s'abandonnait le plus souvent à cette confuse jouissance. Pareil à un voyageur arrêté au

sommet de la dernière montagne, il se penchait sur la vie pour en écouter les derniers bruits et en respirer les derniers parfums, sans s'occuper de la nuit, qui venait; — douce imprévoyance des mortels, qui leur fait trouver d'étranges douceurs au milieu de leur propre destruction, et qui leur montre l'instant suprême où la sensation s'évanouit et où tout s'efface comme un soleil couchant de la vie!

— Mais il est encore d'autres catégories de fonctionnaires auxquels il aurait fallu l'étendre. Le cercle des emplois dont se compose le *service actif* est trop restreint. Il conviendrait d'établir une différence entre toutes les fonctions qui exigent une constante application des forces morales et physiques, et celles qui ne réclament pas l'exercice simultané de ces deux facultés. Expliquons nous. La carrière du professeur est sans doute une des plus difficiles, et des plus fatigantes qui existent, et pour la parcourir avec quelque distinction, il faut non seulement joindre, à un esprit éclairé, à un jugement sain, de grandes connaissances et de fortes études, mais posséder encore le talent si peu commun de les communiquer *par un enseignement oral*, clair, net, précis et bien approprié aux matières qui en font l'objet. Or, ces connaissances et ce talent ne s'acquerraient qu'au prix d'un travail opiniâtre, d'une expérience prolongée, et ne se conservent, ne s'étendent que par les efforts incessants d'une intelligence toujours surexcitée, et le déploiement d'une activité qui épuise de bonne heure l'esprit et le corps. Aussi le gouvernement hollandais, à qui ces considérations n'avaient pas échappé, s'était-il appliqué à doter, avec magnificence, le corps enseignant, et avait-il garanti, à ses membres, la jouissance de pensions de retraite assez considérables, sans exiger l'accomplissement de conditions aussi dures que celles qui sont déterminées par le projet de loi actuel. Maintenant on se propose de leur enlever cet avantage, qui constitue même pour beaucoup d'entre eux un droit acquis, uniquement pour faire cesser les anomalies qui résultent de la diversité des systèmes en vigueur.

Mais il ne faut pas que cet esprit d'uniformité soit poussé au-delà des limites que la justice lui assigne. Les motifs qui ont fait établir une exception à la règle générale, en faveur de certaines classes de fonctionnaires, s'appliquent également à la condition des professeurs de nos universités. Eux aussi sont des agents *actifs* du gouvernement, et sous ce rapport, il nous semble qu'ils devraient jouir du bénéfice que l'on se dispose à accorder aux employés dont nous avons parlé plus haut. Vingt-cinq ans d'enseignement dans les hautes écoles de l'état équivalent bien à vingt-cinq ans de service dans l'administration des ponts et chaussées. Le savant doué de l'esprit le plus ferme, de la santé la plus robuste, sera rarement en état de s'acquiescer encore convenablement de ses fonctions, après un exercice aussi prolongé, aussi fatigant. Usé déjà par le travail de cabinet, il aura conservé à peine les forces nécessaires pour enseigner, et sa carrière touchera à sa fin. La méditation et la parole sont deux éléments destructifs qui tuent aussi rapidement que les fatigues toutes physiques et matérielles inhérentes aux professions pour lesquelles on veut créer un privilège.

Puis il n'y a aucune justice à assimiler le travail d'un conservateur d'hypothèques, d'un receveur de l'enregistrement, d'un chef de division, au travail d'un professeur de l'université. Les occupations mécaniques des employés de nos bureaux ne sauraient être placées sur la même ligne que les occupations tout intellectuelles des membres du corps enseignant. Il y a une différence immense entre ces professions diverses, et cependant le nouveau projet de loi n'en tient aucun compte, et semble avoir répudié complètement le système de rémunération selon les œuvres et le mérite.

Les considérations que nous venons de faire valoir pour les professeurs de nos universités, nous pouvons également les invoquer en faveur des membres du ministère public près de

sonnet de la dernière montagne, il se penchait sur la vie pour en écouter les derniers bruits et en respirer les derniers parfums, sans s'occuper de la nuit, qui venait; — douce imprévoyance des mortels, qui leur fait trouver d'étranges douceurs au milieu de leur propre destruction, et qui leur montre l'instant suprême où la sensation s'évanouit et où tout s'efface comme un soleil couchant de la vie!

Du reste, miss Jenny ne négligeait rien pour entretenir cette quiétude. Elle avait deviné les soucis de son père et s'efforçait d'en distraire la pensée. Lorsque M. Makensie s'inquiétait des cultures qu'il ne pouvait visiter, et craignait pour les récoltes prochaines, qui devaient arrêter ou décider sa ruine, Jenny le conduisait le long des haies de laurier toutes brodées de lys écarlates; elle lui faisait écouter les oiseaux cachés dans les bosquets de camélias sauvages, lui montrait l'Alabama qui coulait sous les galeries de l'habitation, les grandes forêts vierges perdues à l'horizon; et, au milieu de tant d'harmonies ineffables, le malade oubliait ses inquiétudes; il respirait l'air embaumé, écoutait le bengalis, contemplant les eaux, les bois, les montagnes, et son bonheur lui semblait de la richesse; et, rassuré par l'opulence de la création, il ne pouvait se croire pauvre, entouré de tant de trésors!

Jenny était loin de partager la tranquillité qu'elle savait inspirer à son père. Depuis son entretien avec le planteur de *Blanche-Couronne*, ses inquiétudes allaient, chaque jour, croissant; elle avait calculé le temps nécessaire pour que son oncle Williams lui répondit du New-Hampshire; mais, comme il arrive toujours quand on a l'impatience et le désir pour arithmétique, elle n'avait tenu compte, dans ses calculs, ni des obstacles inévitables, ni des retards imprévus, ni de la lenteur des décisions; l'attente et la logique vivent rarement en bonne intelligence; miss Makensie s'étonna donc bientôt de ne point recevoir de réponse, et des craintes de tout genre l'assaillaient!

Un soir que M. Makensie se trouvait plus souffrant que de coutume, il prit le bras de sa fille pour se rendre à la plantation des cotonniers; mais les forces lui manquèrent en chemin, et il s'arrêta sous un bouquet de vignes, où il s'assit accablé. Cependant la brise qui agitait loyalement le feuillage sembla le soulager; sa tête se pencha sur sa poitrine, ses yeux se fermèrent et il s'endormit.

Jenny était restée debout devant lui, retenant son haleine, et n'osant faire un seul mouvement; mais lorsque la respiration égale du malade lui eût appris qu'il dormait paisiblement, elle jeta un dernier regard sur ce front presque dépourvu, sur ces traits transparents, sur ces mains amaigrées, et, sentant que les larmes la gagnaient, elle s'éloigna en baissant la tête.

Elle alla s'asseoir à quelques pas, sous un chêne, et il y avait déjà long temps qu'elle était là, rêveuse, lorsque son nom prononcé près d'elle lui fit jeter un cri; elle se leva vivement et se trouva en face de M. Jackson.

— Je crois que miss Makensie ne m'attendait pas, dit le planteur avec son sourire fauve; je lui avais pourtant annoncé ma visite il y a quinze jours.

nos cours et tribunaux. On ne saurait équitablement assimiler leurs fonctions à celles des juges et des conseillers, qui, spectateurs impassibles des luttes entre les passions irritantes qui viennent expirer à leurs pieds, ne prennent jamais une part active aux débats, et vieillissent paisiblement sur leurs fauteuils, entre l'examen d'un procès et l'étude d'un texte de loi.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'une des dispositions transitoires qui terminent le nouveau projet. L'art. 49 porte que les fonctionnaires, magistrats et employés en fonction à la date du 1^{er} janvier 1838, pourront se prévaloir, pour la liquidation éventuelle de leur pension personnelle, de tous leurs anciens services civils rendus par suite de nominations émanées du gouvernement et rétribuées par le trésor, quoiqu'ils n'aient pas été soumis à la retenue, mais que seront seuls admissibles pour leurs femmes et enfants, les services pour lesquels ils ont contribué aux caisses de retraite supprimées, ou pour lesquels, pendant le courant de 1838, ils déclareront vouloir contribuer au profit du trésor à raison de 12 pour cent de leur traitement. Cette disposition nous paraît inexécutable. Il est un grand nombre de fonctionnaires dont les appointements, sans avoir jamais été soumis à une retenue au profit des caisses de retraite, ont considérablement varié, dans l'espace de vingt à vingt-cinq ans, à raison des emplois divers qu'ils ont tour à tour occupés. Or, pour déterminer le tantième qu'ils seraient tenus de verser, si la disposition de l'art. 49 était adoptée, il faudrait remonter jusqu'à leur entrée dans la carrière publique, et faire un calcul distinct pour chaque traitement dont ils ont joui, ce qui ne saurait s'effectuer sans donner lieu à des erreurs, à des fraudes même, et à des réclamations sans nombre sur lesquelles il serait très souvent impossible de statuer faute de documents suffisants.

Il perce en outre, dans cette disposition, un esprit de fiscalité d'autant plus révoltant qu'il frappe le denier de la veuve et de l'orphelin, et qu'il grève un passé de droits acquis qu'un gouvernement doit toujours respecter s'il ne veut s'exposer à perdre, aux yeux du pays, la considération dont il a besoin d'être environné.

Le *Moniteur* publie un avis de M. le ministre de l'intérieur relatif aux examens pour l'obtention des grades académiques. Les inscriptions pourront être prises, soit chez les administrateurs-inspecteurs des universités de Gand et Liège, soit chez le recteur de l'université catholique de Louvain, soit à l'administration de l'université libre de Bruxelles. Elles devront être accompagnées du paiement des frais. Elles pourront être également prises à Bruxelles, au bureau de M. Demortier, hôtel de Torrington.

— On écrit d'Anvers, le 27 février :
On assure que le désarmement du fort Lacroix, qui avait été différé, aura lieu définitivement le 1^{er} mars prochain.
Un hôpital militaire sera incessamment établi à Calloo afin de porter immédiatement les secours nécessaires et sur les lieux aux soldats du bataillon de l'escadron cantonnés sur les deux rives et exposés plus que tous les autres aux diverses maladies du pays. Cette mesure toute de sollicitude pour le soldat sera appréciée par l'armée.

— On écrit de Francfort :
« Nous apprenons de La Haye, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid ont engagé le gouvernement espagnol à envoyer des commissaires extraordinaires à Paris, pour y concéder des mesures tendant à pacifier l'Espagne. Les envoyés de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie ont été invités à prendre part à ces négociations.

« On dit que le voyage du baron de Los Vallos, qui se trouve actuellement à Berlin, a rapport à ces négociations. Il ira ensuite à St. Pétersbourg, où l'empereur Nicolas est, dit-on favo-

ablement disposé pour ce projet, auquel, ajoute-t-on, son voyage projeté en Allemagne n'est pas étranger.

(G. d'Augsbourg.)
— Encore une victime de la rougeole, Mme. la baronne de Sydow, épouse du chargé d'affaire de Prusse, que M. le comte Deseckendorff vient de remplacer, est morte hier à l'hôtel de Belle-Vue après seulement 36 heures de maladie. Mme. de Sydow n'avait que 23 ans et était l'ornement de sa famille qu'elle comptait aller rejoindre cette semaine.

— On écrit de Varsovie, à la date du 26 janvier :
Un jeune artiste belge, M. J. Artot, qui possède un talent remarquable sur le violon, vient d'obtenir le plus brillant succès à Varsovie. Cinq concerts successifs n'ont pu lasser l'enthousiasme du public polonais. En vain le prix des places avait plus que triplé, elles étaient chaque fois retenues dès la veille. A chaque morceau, M. J. Artot était rappelé jusqu'à trois fois, et une fantaisie qu'il avait composée sur la *Norma* de Bellini, à eu deux fois les honneurs du bis. Composition et exécution, tout était parfait. De Varsovie le jeune artiste est allé à Wilna, puis à Kioff, et partout, malgré 35 degrés de froid, il a trouvé des applaudissements et de bonnes recettes. M. Artot doit aller se faire entendre à Paris vers le commencement du printemps.

— On lit dans une correspondance de Batavia, 5 octobre :
« Les affaires sont bien mauvaises ; la crise qui existe en Angleterre et aux Etats-Unis à sa réaction ici. Des masses de traites protestées sont attendues ; tout le commerce se trouve généralement compromis, et plusieurs grandes maisons de notre ville, qui, l'année dernière, ont endossé des valeurs considérables de papier américain, vont éprouver un terrible choc. La banque est très prudente, et n'escompte qu'à bonne enseigne. D'autre part le gouvernement hollandais vient de publier un nouveau tarif de droits d'entrée qui sera mis en vigueur dès le 16 courant, et par lequel généralement toutes les marchandises qui payaient par pavillon étranger 12 pour cent sur facture en payeront 25 pour cent. Les toileries et étoffes de laine restent, comme par le passé, à 25 pour cent sur taxation. On parle aussi de doubler les droits d'exportation, surtout les produits de l'île ; mais jusqu'ici il n'y a rien d'officiel : cependant il faut s'attendre à tout d'une administration aussi rapace que celle de ce pays. »

Le conseil communal tiendra séance samedi 3 mars, à 5 heures du soir ; voici les principaux objets dont il aura à s'occuper :

Rapport de la commission de comptabilité sur le taux de l'amortissement de l'emprunt de deux millions et sur un projet relatif aux conditions de son émission.
Réclamation de déboursés et d'honoraires par M. Franck, ingénieur, pour travaux relatifs à la direction du chemin de fer aux abords de la ville de Liège.

Rapport de la commission de travaux publics sur la délibération des hospices relative aux constructions de Bavière.
Adoption du plan de régularisation de la rue Bergerue.

Examen des nouvelles observations faites par la députation provinciale sur le règlement relatif aux omnibus.
Proposition relative au local à mettre à la disposition du sieur Triart pour l'école gymnastique.

La personne qui a perdu ou à laquelle il a été volé une cuillère à café, marqué P. M. peut la réclamer au bureau du commissariat du quartier du sud en reproduisant une cuillère semblable.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de la caisse de retraite pour le quatrième trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

— Prenez garde ! miss ; Jones ne retirera point M. Makensie de la situation dangereuse où il se trouve.

— Oh mon Dieu ! de l'argent !... de l'argent !... s'écria Jenny avec désespoir.

— Ah ! vous commencez à en sentir le prix !...

— Monsieur, reprint-elle en joignant les mains, montrez-vous généreux ; rappelez-vous que vous êtes, depuis dix ans, l'ami de mon père.

— Vous êtes sa fille depuis vingt années, miss, et vous refusez de le sauver ; pourquoi un étranger montrerait-il plus de dévouement qu'une fille ?...

— Ayez pitié de moi ! monsieur.

— Non ! non ! miss Makensie ; vos prières sont inutiles. Je ne suis pas de ceux qui abandonnent ainsi à l'amiable leurs espérances et ne savent point défendre leur bonheur : l'expérience m'a, depuis longtemps, débarrassé de la générosité. Je ne dépense point ma force en inutiles sacrifices ; je l'emploie à retirer dans mes bras ce que j'aime ! Tout ce qui pourra vous livrer à moi j'y aurai recours... dussé-je faire vendre jusqu'au lit de votre père !

— Ah ! vous ne ferez point cela !

— Vous en déciderez, miss.

— Mon Dieu ne mettez pas à vos bienfaits un prix impossible !... Que je ne devienne point une cause de tourment et de ruine pour mon père !... Vous êtes riche : que vous importe d'attendre ? — Hélas, vous n'attendrez pas longtemps ! — Mais épargnez les derniers jours d'un mourant... Ah ! promettez-le moi, monsieur Jackson, promettez-le moi !

Jenny, oublieuse de ses antipathies et de ses effrois, s'était vivement approchée du planteur ; elle avait pris ses deux mains, et, presque à genoux, la tête rejetée en arrière, elle les serrait sur sa poitrine. En sentant les battements de son gonflé de soupirs, Jackson fut pris d'une sorte de délire ; il enleva la jeune fille dans ses bras, et l'approchant assez de lui pour toucher des lèvres ses cheveux blonds :

— Oui, dit-il d'une voix ardente, oui, je vous le promets !... Mais dites alors que vous serez à moi ! Oh ! vous ne soupçonnez pas combien je vous aime, Jenny ! Depuis six mois, je vous suis partout sans que vous le sachiez ; votre vue me fait vivre ; j'ai faim et soif de vous ! — Que de fois, lorsque vous passiez seule dans les rizières, j'ai eu la pensée de fuir en vous emportant dans le désert ! — Mais non, je ne veux point de violence avec vous ; je veux que vous m'aimiez ; je le veux, entendez-vous Jenny !

Il y avait une sorte de fureur et de menace dans cette prière d'attendre ! La jeune Américaine voulut échapper aux étreintes de Jackson ; mais, il la retint de force sur son cœur.

— Ah ! ne refusez point d'être à moi, reprint-il ; — Ecoutez ; — vous avez peur, peut-être de trouver une rivale à *Blanche Couronne* ; — rassurez-vous ; depuis que je vous aime, je déteste cette femme ! je vous la jure ; si vous voulez ; si vous voulez, elle ira à genoux ; — ou si

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 2, 5^{me} représentation du 7^{me} mois d'abonnement, l'AM-BASSADRICE, opéra comique en trois actes. — RENAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.
On commencera à 5 1/2 heures.

Dimanche, 4, GRAND BAL PARÉ ET MASQUE.

Incessamment, la reprise de la JUIVE.

MONTE DE 1838.

Le Gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public que trois stations pour la monte pendant la présente année viennent d'être établies par le gouvernement dans cette province, savoir : à *Fexhe-les-Slins*, à *Nandrin*, à *Warnant*.

Les étalons du haras de l'Etat, ci-après désignés, y seront envoyés le 27 de ce mois, savoir :

A *Fexhe-les-Slins*, chez M. Houben, artiste vétérinaire. *Goodwood*, de pur sang, et *Néron*, de race Normande.

A *Nandrin*, chez M. Oger, fermier. *Camillas*, de 2/3 sang, et *Troque*, de 1/2 sang.

A *Warnant*, chez M. Etienne, bourgmestre. *Friart*, de 2/3 sang, et *Hamlet*, de 1/2 sang.

Le prix de la monte a été fixé pour *Goodwood* et *Friart*, à dix francs, et pour *Néron*, *Camillas*, *Troque* et *Hamlet*, à cinq francs.
A Liège, le 27 février 1838. Baron VANDENSTEEN.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

Un DOMESTIQUE connaissant un peu le jardinage ; peut se présenter faubourg St. Gilles, n. 431. 342

Mme. BEAUJEAN BAYET, RUE VINAIVE D'ILE, n. 606, demande DEUX PREMIÈRES Demoiselles DE MAGASIN AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.

Au même n^o, BEAUX APPARTEMENTS GARNI OU NON GARNI, A LOUER, avec grand salon, etc. 336

POURBAIX,

CHIRURGIEN DENTISTE, RUE ST. HUBERT, n^o 594 A LIÈGE, prévient les personnes qui voudraient le consulter, qu'il reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

GRANDE OCCASION CHEZ M. PHILIPPART, LIBRAIRE AU PALAIS.

Pandectes de Pothier, traduites avec le texte en regard, 24 vol. in-8^o à frs. 2.

Duranton, Droit Civil, Bruxel. 1830-37, 11. vol. à fr. 6.

Toullier, Droit Civil, Brux., 8 vol., à frs. 4 63.

Trolong, à frs. 6 50 le vol. — Thiers, Révolution française, 2 vol., frs. 20.

Un marchand BOHEMIEN est arrivé Hôtel du Fer de Cheval, sur la Balte, avec un ASSORTIMENT de PLUMES de LIT et DUVET à juste prix.

présence vous déplait, eh bien, je la chasserai, elle et ses enfants !... Ce sont des esclaves, je les vendrai au premier marchand qui passera !

— Vendre vos fils ?... s'écria Jenny en se dégageant de ses bras.

— Je n'aime que toi ! je n'aime que toi !

— Laissez-moi.

— Non, tu m'éconteras.

— Ah ! laissez moi... vous me faites horreur !

Le planteur pâlit.

— Horreur ! répéta-t-il avec une surprise irritée.

Et, comme la jeune fille reculait toujours :

— Ah ! c'est là tout ce que mon amour a pu vous inspirer : je vous fais horreur ! — Eh bien, soit ; je mériterai un tel sentiment ! — Allez dire à votre père qu'il se lève, miss Makensie, le lit où il est couché m'appartient. Tout ici est à moi, jusqu'à l'air que vous respirez !

Vous n'êtes que des mendians auxquels j'ai fait l'aumône pendant dix ans ! — mais, on ne me méprise point impunément ; — Ah ! je vous fais horreur ? Faites vos adieux, alors, à tout ce qui vous entoure, miss ; car, demain, les hommes de justice vous chasseront d'ici ; demain, il ne vous restera point de quoi acheter un cercueil à votre père !

En parlant ainsi, Jackson secouait rudement le bras de la jeune fille, pris de défaillance.

— Misérable ! s'écria tout à coup une voix.

Le planteur et Jenny tournèrent la tête en même temps ; M. Makensie était debout à l'entrée du berceau de vignes, tenait encore à la main les branches qu'il avait brisées dans son effort pour se lever !

Pâle et chancelant, il s'avança vers Jackson, qui était resté immobile, sa respiration sifflait dans sa poitrine, et ses lèvres tremblaient. Jenny, qui s'était précipitée à sa rencontre, se serra contre lui.

— Tu croyais ne parler qu'à une enfant facile à effrayer, dit-il ; mais j'étais là et j'ai tout entendu.

Jackson s'était déjà remis de son premier étonnement.

— Eh bien ! dit-il froidement, que décides-tu ?

— Je décide, répondit le malade, haletant de colère, que j'irai mourir à l'hospice de Montgoméry plutôt que de donner ma fille à un bandit d'Irlande !

— J'entends, tu as encore pris tes précautions pour faire banqueroute.

A ce mot, qui rappelait à Makensie un malheur dont on lui avait fait autrefois une honte, il s'élança vers le planteur main levée. Jackson fit un pas en arrière, et tirant un pistolet qu'il tenait caché, selon l'usage des colons, il le dirigea contre le malade ; mais celui-ci n'attendit pas le coup ; l'effort qu'il venait de faire avait épuisé ce qui lui restait de force ; il ouvrit les bras en chancelant, s'échita sur lui, même et tomba.

— Mon père ! mon père ! s'écria Jenny, se jetant à genoux près de lui.

M. Makensie la regarda, tendit la main vers elle... voulut parler... ; puis sa tête retomba en arrière, et ses yeux se fermèrent pour toujours.

(La suite à un prochain n^o.)

— En effet, répondit la jeune fille effrayée.

— Oserai je demander si miss Jenny a bien voulu réfléchir à notre dernier entretien ?

— Oui, monsieur.

— Et, ai je été assez heureux pour lui faire goûter quelques-unes de mes raisons ?

— Je n'ai bien compris qu'une chose, dans tout ce que vous m'avez dit, répliqua la jeune fille avec effort, c'est que mon père avait contracté des obligations qu'il ne pouvait remplir.

— Mille pardons ; mais il me semble avoir aussi indiqué à miss Jenny un moyen de tirer M. Makensie d'embarras.

— Je comptais sur mon oncle Williams, dit-elle, en érudant l'observation de M. Jackson, et j'espérais qu'il serait venu lui-même régler ces affaires.

Le planteur fit un mouvement.

— Ah ! vous avez écrit à votre oncle ! fort bien... Je vois que miss Makensie n'a pas voulu avoir recours à ses amis.

— Je n'ai d'amis que mes parents.

— Et M. Cokeril ?

Jenny releva les yeux avec une sorte d'audace.

— Il est vrai, dit-elle, si vous étiez ici, je serais tranquille.

Le planteur fit un signe de dédain.

— J'ignorais que M. Jones fût un défenseur si précieux, et j'étais surtout loin de penser qu'il pût disposer de dix mille dollars.

— Dix mille dollars !

— C'est le montant de la créance dont M. Makensie doit me payer demain le premier terme.

— Mais mon père n'a point cette somme !...

— Je le sais.

— Alors vous lui accorderez un délai, monsieur ?... vous attendrez le moment des récoltes ?

— J'ai le droit de faire vendre l'habitation sur le champ.

— Mais vous n'en userez point, demanda Jenny terrifiée.

— Vos résolutions décideront des miennes.

La jeune fille baissa les yeux et se sentit froide jusqu'au cœur.

— Je me suis expliqué trop clairement pour n'avoir point été compris, continua le planteur. Miss Makensie, je vous aime ; soyez à moi, et le repos de votre père est assuré. Je suis riche, vous le savez ; ma fortune entière vous appartient ; argent, voitures, esclaves, vous disposerez librement de tout. Ce que vous souhaitez s'accomplira ; ce que vous ordonnez sera fait. Nous resterons dans l'alabama ou nous le quitterons, selon vos desirs, votre volonté sera souveraine pour moi et pour tous. Ne me reprenez pas, Miss Makensie, car je ne veux mon bonheur que par le vôtre !...

En prononçant ces derniers mots, Jackson avait essayé de prendre la main de la jeune Américaine ; mais celle-ci se rejeta en arrière.

— C'est impossible ! impossible, monsieur ! Je suis la fiancée de Jones, je ne puis être qu'à lui.

LE 15 DE CE MOIS, A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE, exposera EN VENTE AUX ENCHÈRES, par-devant M. Choker, juge de paix, en son bureau rue Mont St-Martin,

une Maison neuve,

A DEUX ÉTAGES ET TRÈS SPACIEUSE,

Sise à Liège, rue Lulay L. fèbre, n. 79 à 81, près du Passage couvert, et joignant d'un côté à M. Janné, et de l'autre, aux représentants De Kenteel.

S'adresser audit bureau pour connaître les conditions, et audit notaire dépositaire des titres 341

VENTE VOLONTAIRE.

BATEAUX ET AGRÈS,

ayant fait le service du magasin de fourrages de Liège.

Lundi 5 mars 1838, à une heure de relevée,

le Notaire BIAR vendra au Pont Maghin, à Liège,

DEUX BATEAUX D'OURTE

dont un de 49 tonneaux, l'autre de 47, réparés à neuf, une nacelle en bon état, cordes de toutes dimensions, plusieurs voiles, ancres, ferrures, planches dites flahes, autres agrès dont le détail serait trop long.

A 6 mois de crédit. Les objets adjugés en dessous de 10 francs devront être payés comptant.

L'on se réunira chez BENOIT LAFLEUR.

VENTE

D'UNE

TRÈS-BELLE ET RICHE COLLECTION

DE

PLANTES

EN

PLEINE FLEURISON,

Entre autre une collection de GAMBELLA, de tout ce qu'il y a de plus nouveau, savoir :

Camellia Frederic-le-Grand.	Id. Anemoe rose de presse.	Id. Leanna superba.
Id. Kios royal.	Id. Delicatissima.	Id. Rivene.
Id. Joonghii.	Id. Minuta.	Id. Decora.
Id. Tricolor.	Id. Cliveamra.	Id. Fattung.
Id. Cambelie.	Id. Latifolia.	Id. Cornuta.
Id. Fordii.	Id. Spofforthia.	Id. Gillesie.
Id. Regina.	Id. Rossii Fera.	Id. Revisianna.
Id. Derbiana.	Id. Melin-tii.	Id. Vandesii vera.
Id. Doukellarie.	Id. Rosetta.	Id. Bultiana.
Id. Hibrida.	Id. Nivea.	Id. Lefevriana.
Id. Candidissima.	Id. Villemorsiana.	Id. Flameola superba.
Id. Froserie.	Id. Antepetale.	Id. Sabina vera.
Id. Bel-Ton Eplips.	Id. Traversii.	Id. Anemoe alba.
Id. Amabilis london.	Id. Rossii.	Id. Ignea.
Id. Revesi.	Id. Lincata.	Id. Pontata major.
Id. Anemoe rosea piensis.	Id. Victoria antwerpiensis.	Id. Hebrida.
Id. Sweetii.		Id. Fragerie.

Et beaucoup d'autres plantes dont le détail serait trop long. Cette vente se fera le 6 MARS 1838, à 2 heures de relevée, pour compte du sieur Fr. LANCKMAN, de Gand, horticulteur propriétaire et membre de plusieurs sociétés d'horticulture et de botanique, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

la Belle Propriété

DU

CHATEAU DE STRIVAY.

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M. NIHOUL, notaire à Seraing, et place St. Barthélemi, n. 610, à Liège.

Société libre d'émulation.

CONCERTS DE GARÈME.

Les personnes étrangères à la Société peuvent s'abonner aux trois concerts, au prix de douze francs; la souscription est ouverte chez le Concierge.

Le premier Concert est fixé au 8 MARS prochain. 286

LE JEUDI 15 MARS 1838, DIX HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de maître BOULANGER, notaire à Liège, rue Hors Château, par son ministère et par le ministère de maître RENOZ, son collègue,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

1er. LOT.

UNE BELLE ET VASTE MAISON à porte cochère, située à Liège, rue Hors Château, n. 127, composée de plusieurs corps de bâtiments, comprenant un grand nombre d'appartements, grandes remises, écuries, deux grandes cours, une belle fontaine et un jardin, etc.

2me. LOT.

UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, portant le n. 126.

3me. LOT.

L'ÉGLISE, LE COUVENT ET LES JARDINS des ci-devant CARMES DECHAUSSÉS, le tout composant de très vastes bâtiments d'une grande solidité, une très grande cour, une fontaine intarissable donnant abondamment de très bonne eau de source.

Ces trois lots ne forment qu'un ensemble, contenant une superficie d'UN HECTARE SOIXANTE UN ARES DIX-NEUF CENTIÈRES.

L'étendue de ce terrain, la solidité des bâtiments et leur situation, dans la rue la plus belle et la plus large de la ville et à proximité de la Meuse, rendent cette propriété propre à tout établissement industriel, elle peut à très peu de frais être convertie en une vaste fabrique.

S'adresser pour les conditions de la vente à M^e BOULANGER, notaire, rue Hors Château, ou à M^e RENOZ, notaire, au bout de la rue du Pot d'Or.

Les plans de cette propriété sont déposés en l'étude desdits notaires. 258

VENTE

D'IMMEUBLES,

A LONGDOZ.

Le Lundi 12 mars 1838, à 2 heures de l'après-midi,

IL SERA PROCÉDÉ

PAR LE MINISTÈRE DE M^e BOULANGER, NOTAIRE, EN SON ÉTUDE, RUE HORS-CHATEAU, n° 448,

A LA

Vente aux Enchères,

DES

IMMEUBLES SUIVANS :

1er. LOT.

Une HOUBLONNIÈRE, sise à Longdoz, en lieu dit au Chêne, contenant 13 ares 78 millièmes, tenant du levant à la veuve Louis Feodal, du midi à Hubert Fraigneux.

2me. LOT.

Une PIÈCE DE COTILLAGE, prise hors plus au même endroit, en lieu dit à la Chapelle au Chêne, de 4 ares 795 millièmes, tenant du levant et midi à l'avoué Bodson, du couchant à Laurenty.

3me. LOT.

Une HOUBLONNIÈRE au même lieu, en lieu dit derrière chez Le Pape, de 4 ares 577 millièmes, tenant du levant à Pierre Magnée, du midi à Joseph Magnée.

4me. LOT.

Une IDEM, dite la Pièce en Basse-Wez, de 4 ares 359 millièmes, tenant du levant à Arnold Feodal, du midi à Heptia.

5me. LOT.

Une TERRE, en lieu dit Pré St. Denis, à Bressoux, de 7 ares 411 millièmes, hors plus, tenant du levant à André Declaye, du midi à Lambert Declaye.

6me. LOT.

Une HOUBLONNIÈRE à Longdoz, dite l'autre Maison de ares 13 millièmes, tenant du levant à Courardy, du midi à Laurenty.

7me. LOT.

Une IDEM de 4 ares 36 centièmes, en lieu dit au Haut-say, tenant de l'est à Louis Foidart, et de l'ouest à Pierre Magnée.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude du notaire BOULANGER, où les titres de propriété et conditions de la vente sont déposés. 278

FACULTÉ DE SURENCHERIR,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE LAMBINON, A LIÈGE.

D'UN VINGTIÈME DU PRIX

JUSQU'INCLUS LE 13 MARS 1838, A MIDI :

UNE MAISON,

Étable, écurie, fournil, grange, cour, et deux bonniers mesure locale de jardin, terre et prairie, garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, le tout formant un seul ensemble, situé au chemin du Vieux-Thier, près de l'église, à GRIVEGNEF, adjugé provisoirement à la somme de fr. 7,650 00 Il y a de grandes facilités pour le paiement du prix. 340

BOURSES.

PARIS, LE 27 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	109 60	Esp. D. diff. s. int.
Trois pour cent.	79 70	Dt. pas. s. int.
Act. de la B. de Fr.	2655 ..	Belgiq. Empr. 1832	104 1/2
Napl. Cert. Falc.	31 05	Banque de Belg.	1520 ..
Esp. Ardein 1834.	19 1/4		

LONDRES, LE 26 FÉVRIER.

3 ^o consolidés ..	92 3/4	Espagne. Cortès.	19 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	102 3/4	Différées.	7 1/4
Holl. Dette active.	53 3/8	Passives.	4 3/8
Portugais, 5 p. c.	27 3/4	Russie.
Id. 3 p. c.	18 1/2	Brsil. Emp. 1834.	74 3/4

AMSTERDAM, LE 27 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	101 3/4	Inscr. au gr. livre.	60 1/16
Dito 2 1/2.	53 5/16	Certif. à Amst.	97 1/2
Différée.	Pologne. I. fl. 300f.	119 1/4
Billet de change.	22 1/16	Lots de fl. 50 f.
Syndic. d'amort.	94 3/16	Espagne. E. Ard.	18 3/16
.. . . . 3 1/2.	77 7/8	Dito gr.
Soc. de comm. P. B.	180 1/4	Dette différ. anc.
.. . . . nouvelle. nouv.
Russie, H et Cr. 5	105 1/2 passive.
.. . . . 1829, 5	Autriche. Métal. 5.	102 1/8

ANVERS, LE 28 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	104 1/2	ANAPLES. Cert. Falc.	93 1/4
.. . . Det. différ.	48 1/4	STAT. RO. Lev. 1832.	101
Emp. de 48 mill.	102 1/4 à An. 1834.	100 1/4
HOLL. Dette active.		
Rente remboursab.	99 1/2		
AUTRICHE. Métall.	106 1/8		
Lots de fl. 100.	310 ..		
.. . . de fl. 250.	446 ..		
.. . . de fl. 500.	723 ..		
Polog. Lots fl. 300.	149 1/2		
.. . . fl. 500.	139 1/2		
BRÉSIL. E. à L. 1831	75 1/2		
ESPAG. Emp. 1834.	18 1/4		
.. . . D. diff. 1834.		
.. . . D. p. 1834.		
Dette différ.	5 5/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 0/10	P
Rotterd., Idem.	118 0/10	P
Paris, Idem.	
.. . . 2 mois.	58 0/10 p.	
Lond. p ^r Estr. c. j.	78 0/10 p.	
.. . . 2 mois.	
Francfort, es. js.	35 7/8	
.. . . 3 mois.	35 9/16	
Bruxelles et Gand	118 0/1	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 27 FÉVRIER 1838.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouvert 18 1/4 et reste 18 3/16 argent au comptant. Les primes offertes à toutes les époques. Actions de la Banque Comm. d'Anvers ouvert 107 1/2 et reste 107 1/4 argent. Brésiliens 75 0/10 cours au comptant.

BRUXELLES, LE 28 FÉVRIER.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUITE DES ACTIONS.	
Dette activ. 2 1/2.	54 1/2	S. d'Orgrè.	109 1/2
Dmp. Rotsch.	102 1/2	S. Sars Louche.
.. . . Fin cour.	102 1/2	Che de fer.
.. . . 1836, 4 1/2.	93 3/4	S. de Venues.
.. . . Fin cour.	93 3/4	Bat. à V. Any.
E. de la ville 1832	99 1/2	S. St. Léona.
HOLL. Dette active	53 3/8	S. Chatelin.
Rente domaniale	99 3/4	S. Yverries.	122 1/2
AUTRICHE. Métall.	106 1/8	S. Raffineries.
NAPLES. Falconnet	93 1/4	S. Verre. Charl.
ESPAG. Dette act.	18 1/2	Exp. l'Espér.
.. . . Fin cour.	Des Brasseries.
.. . . pr. 4 m. d. l.	18 D. 1	Librairie H.
.. . . différée 1830.	Typogr. W.
.. . . 1835.	Fabr. Tapis.	111 1/2
.. . . dette passive.	Fabr. de fer.
PORT. Bons Maria	Mutual. ind.	116 1/8
BRÉSIL 1834.	74 1/2	C. de Bruges.	98 1/2
ROME 1831.	100 1/2	H. F. Monc.
		Libr. Meline.
		S. act. réun.	105
		S. de Fleu.
		Ebénisterie.
		Librairie Sc.
		Fab. Pianos.
		H. F. Borin.
		Hoyoux.
		Fabr. de pap.
		Lits de fer.
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger.
	 à V. r. d.
	 riv. g.
		De Mulh. à Th.
		Cologne.
		Luxembourg.

VIENNE, LE 19 FÉVRIER.

Métalliques, 406 3/4. — Actions de la Banque, 1431 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 28 FÉVRIER.

Marché calme et sans variation qui mérite d'être mentionné. En café, on n'a cité que la vente d'environ 250 balles St. Domingue à 28 5/8 c.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSKEZ, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.